



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE À HUIS CLOS EN RAISON DU COVID-19, LE 10 JUIN 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE SUPPLÉANT.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Nicole Therrien, Nancy Gosselin, et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale adjointe, Stéphanie Côté.

2. A) TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

2020-06-01

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par le moyen désiré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nancy Gosselin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents: « Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer aussi par téléphone, mais aujourd'hui, tout le monde est présent à une table différente.»

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

2020-06-02

b) ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE Pour satisfaire cette obligation, la municipalité peut notamment recourir à l'un ou l'autre des moyens suivants : • la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra; • la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil; • la diffusion de la séance du conseil sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Bélanger appuyé par Nicole Therrien que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

3. ORDRE DU JOUR

2020-06-03

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par la conseillère Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Tenue de la séance à huis clos et enregistrement de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2020;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Directives à suivre en cas de pandémie ;
10. Directives temporaires en cas d'épidémie ;
11. Réouverture du comptoir de prêt ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

12. Rapport du maire ;
13. États comparatifs des revenus et des dépenses ;
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2020-2021 ;
15. PPA-ES 2019 ;
16. Photocopieur ;
17. Projet stationnement ;
18. Projet sentier multifonctionnel ;
19. Location casse-croûte + responsables ;
20. Aire d'accueil ;
21. TECQ – demande de service ;
22. Gouttières bureau ;
23. Fondation québécoise du cancer ;
24. Avis aux élus démission ;
25. Glissement de terrain ;
26. Période de questions ;
27. Levée de l'assemblée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2020

2020-06-04

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 6 mai soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

6. TRÉSORERIE

2020-06-05

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Nancy Gosselin et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **26 854.03\$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

- Suivis pont P-0183 : 1 seul soumissionnaire. Le processus de vérification de conformité est en cours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

9. DIRECTIVES À SUIVRE EN CAS DE PANDÉMIE

La directrice générale a produit un résumé des normes sanitaires à respecter émises par la CNESST, l'INSPQ et l'APSAM (association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales») et en a remis une copie à tous les employés et conseillers.

10. DIRECTIVES TEMPORAIRES EN CAS D'ÉPIDÉMIE

2020-06-06

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien que la municipalité adopte la présente Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie, tel que présenté par la directrice générale.

Adoptée

11. RÉOUVERTURE DU COMPTOIR DE PRÊT

2020-06-07

Attendu que la direction de la santé publique et le ministère de la Culture et des Communications ont donné leur aval pour une réouverture partielle des bibliothèques publiques québécoises le vendredi 29 mai 2020;

Attendu qu'il nous est fortement recommandé que les usagers ne circulent pas dans l'ensemble de la bibliothèque;

Attendu que des mesures de protection des bénévoles ont été mises en place (gants, désinfectant, réservations téléphoniques, chute à livre, etc.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Nicole Therrien, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de procéder à la réouverture partielle de la bibliothèque en favorisant les prêts et retours sans contact.

Adoptée

12. RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE 2020 SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

L'analyse du bilan 2019

<u>REVENUS</u>	<u>2019 RÉALISÉ</u>
Taxes	467 538 \$
Paiements tenant lieu de taxes	1 726 \$
Transferts	236 137 \$
Services rendus	2 832 \$
Autres recettes de sources locales	71 853 \$
Total	780 086 \$
Revenu d'investissement	38 331 \$
<u>Total des revenus</u>	<u>818 417 \$</u>
<u>DÉPENSES</u>	<u>2019 RÉALISÉ</u>
Administration générale	205 393 \$
Sécurité publique	63 153 \$
Transport	386 627 \$
Hygiène du milieu	69 998 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 397 \$
Loisirs et culture	21 622 \$
Frais de financement	9 943 \$
<u>Total dépenses</u>	777 133 \$
Immobilisations	113 817 \$
<u>Grand total dépenses :</u>	<u>890 950 \$</u>
Affectations	51 790 \$
Financement	17 942 \$
<u>Déficit de fonctionnement l'exercice</u>	<u>54 095 \$</u>

- Principalement à cause de la tempête hivernale qui nous aura coûté plus de 32 000\$

Michel Cliche
Maire suppléant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Investissements

Achat d'un terrain pour stationnement : don du comité des loisirs

Réfection biblio et édifice multiservice : subvention FARR + emprunt municipal sur 10 ans (se termine en 2027)

Réparations déneigeuses, achat camion + immobilisations voirie : emprunt de 100 000\$ sur 15 ans (se termine en 2033)

Endettement de la municipalité

Emprunts 31 décembre 2019 : 157 000\$

<u>Rémunération des élus (municipalité locale)</u>		
<u>Exercice terminé le 31 décembre 2019</u>		
Nom	Rémunération (excluant les charges sociales)	Allocations de dépenses
Suzanne Théberge	7576.23 \$	3788.58 \$
Gaétan St-Jean	2023.86 \$	960.62 \$
Chantal Mélançon	2186.90 \$	1093.67 \$
Jean-Marc Bélanger	1903.68 \$	952.02 \$
Nancy Gosselin	1474.55 \$	737.39 \$
Michel Cliche	2511.06 \$	1255.68 \$
Nicole Therrien	1680.53 \$	840.41 \$
Total	19 356.81 \$	9 628.37 \$

13. ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale adjointe dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de l'année en cours et l'année 2019.

14. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2020-2021

2020-06-08

Attendu que la municipalité de Clerval bénéficie d'un rôle d'évaluation élevé, ne reçoit que très peu d'aide gouvernementale (telle que la péréquation), mais des dépenses toujours importantes;

Attendu que la municipalité de Clerval possède un des plus grands réseaux routiers municipal dans la MRC d'Abitibi-Ouest;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que les dépenses de voirie concernent plus de la moitié de notre budget annuel et les subventions n'augmentent pas au même rythme depuis 1993;

Attendu que la municipalité de Clerval ne peut assumer seule la totalité de ces coûts;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantal Mélançon, appuyé par le conseiller Jean-Marc Bélanger et unanimement résolu de faire une demande auprès de la députée Suzanne Blais, afin qu'une aide financière particulière nous soit accordée à l'intérieur de son budget pour les travaux suivants, dans le 4^e et 5^e rang, portion ouest :

Remplacement d'un ponceau de 48 pouces	10 000\$
Débroussaillage / maîtrise de la végétation pour améliorer le drainage de la chaussée et l'égouttement pluvial	10 000\$
Rechargement de granulaire	60 000\$
Total	80 000\$

Également, par cette même résolution nous demandons à Mme. la députée Suzanne Blais qu'elle intervienne pour nous auprès de Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre de son budget discrétionnaire.

Adoptée

15. PPA-ES 2019

2020-06-09

Attendu qu'une somme de 9 041,20\$ reste à dépenser pour le programme PPA-ES 2019-2020 (programme particulier d'amélioration du réseau routier municipal);

Attendu que cette somme doit servir pour les travaux demandés sur la Traverse Clerval-La Reine;

En conséquence, il est proposé par Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean, de commander 400 tonnes de 0-3/4 pour étendre sur cette route.

Adoptée

16. PHOTOCOPIEUR

2020-06-10

Attendu que le photocopieur du bureau a cessé de fonctionner.

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, Appuyé par Jean-Marc Bélanger de procéder à la location



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

d'un nouveau photocopieur, et ce, pour une durée de 60 mois.

Adoptée

17. PROJET STATIONNEMENT

2020-06-11

Attendu que l'entente de financement avec la MRCAO nous permet un stationnement de 340 m²;

Attendu que la municipalité désirait offrir un stationnement beaucoup plus vaste pour desservir adéquatement la population;

Attendu que d'après nos expériences dans le passé, même avec l'ajout d'une toile géotextile, le mélange des granulats et de la terre causent des maux de tête;

Attendu que la municipalité désire tout de même faire un fond de gravier MG-112 (0-3 pouces) à ses frais, pour améliorer la qualité de l'infrastructure;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, de commander 640 tonnes de gravier MG-112 (0-3 pouces) pour le stationnement public situé au croisement du chemin de la plage Petitclerc et du 1^{er} et 10^e rang.

Adoptée

18. PROJET SENTIER MULTIFONCTIONNEL

2020-06-12

La municipalité a reçu une réponse favorable du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, suite à l'appel de projet du 6 décembre dernier, pour le projet de sentier multifonctionnel.

Une aide financière équivalente à 80% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 53 618,58\$.

La directrice générale adjointe s'occupera du projet avec la mairesse, le conseiller Gaétan St-Jean et le comité de bénévoles formé pour le projet.

19. LOCATION CASSE-CROÛTE + RESPONSABLES

Gaétan St-Jean sera responsable de la liaison entre le locataire et la municipalité.

20. AIRE D'ACCUEIL

La location de terrain à l'aire d'accueil est de la responsabilité du locataire du casse-croûte Luc Baillargeon, qui remettra 50% des revenus à la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

21. TECQ – DEMANDE DE SERVICE

2020-06-13

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, d'accepter l'offre de service #DP20010 à Cima + pour la préparation et le processus d'appel d'offre relié à la réfection des accotements du 2^e et 3^e rang, au montant forfaitaire de 16400\$, avec la subvention de la TECQ.

Adoptée

22. GOUTTIÈRES BUREAU

2020-06-14

Il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Nancy Gosselin d'accepter la soumission d'Aluminium Valco 2001 pour l'installation de gouttières au bureau municipal au montant de 701.35\$

Adoptée

23. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

2020-06-15

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Jean-Marc Bélanger de faire un don de 75\$ à la fondation québécoise du cancer.

Adoptée

24. AVIS AUX ÉLUS, DÉMISSION

Mme Suzanne Thérberge nous a remis une lettre, nous informant de sa démission de son poste de mairesse.

Acceptée

25. GLISSEMENT DE TERRAIN

Attendu qu'une portion du terrain de la Fraisonnée est à risque d'un glissement de terrain.

Attendu que le remplacement d'un ponceau est nécessaire pour éviter le glissement de terrain.

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon, de partager les frais à hauteur de 50% pour chaque partie.

Adoptée

26. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-16

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Chantal Mélançon, à 19H40.

Stéphanie Côté
Directrice générale adjointe

Michel Cliche
Maire suppléant

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».